



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

*Réaménagement de la route 185 en autoroute*

## **Retour du service de navettes pour cyclistes au Parc linéaire interprovincial Petit-Témis**

**Rimouski, 18 juin 2024.** – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable annonce le retour du service de navettes gratuites pour cyclistes, au Parc linéaire interprovincial Petit-Témis. Cette mesure, implantée en 2023, permettra aux utilisateurs du sentier cyclable de se déplacer en toute sécurité dans les secteurs de Saint-Honoré-de-Témiscouata et de Saint-Louis-du-Ha! Ha!.

Le sentier cyclable demeure fermé en tout temps entre le secteur de la route Bossé, à Saint-Louis-du-Ha! Ha! et l'extrémité sud de la rue Principale à Saint-Honoré-de-Témiscouata (entre les kilomètres 53 et 56 de la route 185). Ainsi, du 21 juin au 2 septembre, à raison de cinq jours par semaine, les cyclistes pourront emprunter gratuitement le service de navettes afin de traverser cette portion du chantier. Celles-ci seront en fonction du jeudi au lundi, entre 8 h et 18 h.

Le service de navette est doté d'un siège d'appoint pour enfant et le véhicule a été adapté afin d'y accueillir les vélos électriques. De plus, le Ministère a installé la signalisation permettant de guider adéquatement les usagers du Parc linéaire interprovincial Petit-Témis et d'assurer leur sécurité.

De nouvelles interventions mineures seront réalisées à d'autres endroits sur le sentier d'ici la fin des travaux de construction de l'autoroute, sans toutefois empêcher la circulation des cyclistes. Rappelons que le service de navettes sera aussi offert pour les périodes estivales de 2025 et 2026.

### **Faits saillants**

- La phase III du réaménagement de la route 185 en autoroute vise le tracé entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha!, soit 40 km.
- Actuellement, quatre des sept tronçons du projet, totalisant 21 km d'autoroute, sont en service à Saint-Antonin, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et Saint-Honoré-de-Témiscouata.
  - Les travaux se poursuivent sur les trois autres tronçons situés sur les territoires de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Honoré-de-Témiscouata et Saint-Louis-du-Ha! Ha!.
- Au terme de la phase III des travaux de construction de l'autoroute 85, le Ministère aura procédé à la relocalisation et à l'aménagement de près de 10 km de sentiers cyclables du Parc linéaire interprovincial Petit-Témis.

### **Lien connexe**

[Réaménagement de la route 185 en autoroute \(85\)](#)

**Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :**

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

**Pour information :**

Relations avec les médias  
Direction générale des communications  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable  
Tél. : Québec : 418 644-4444  
Montréal : 514 873-5600  
Sans frais : 1 866 341-5724